

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **3 mars 2014**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Roland Gagné, absent.

Résolution numéro 26 -2014
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 27-2014
Adoption du procès-verbal du 3 février 2014

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 3 février 2014 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 28-2014
Adoption du règlement 93-2014
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE, COMTÉ DE LOTBINIÈRE.

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'accepter le règlement pour le code d'éthique et déontologie révisé des élus sans apporter de modification, que le présent règlement entre en vigueur immédiatement après son adoption.

Résolution numéro 29-2014
Composition du comité MADA

Attendu qu'il est nécessaire pour le cheminement de la politique municipale des aînés de former un comité de travail; que nous avons recruté des personnes afin de former un comité pour élaborer une politique municipale des aînés; que ce comité sera le lien entre les instances municipales et la communauté; que ce comité est composé des personnes suivantes : Claude Demers, Annette Croteau, Denise Létourneau, Véronique Payeur, Gemma Dion, Dolorès Lehoux, Caroll Lepage, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte la composition du comité de la politique municipale des aînés.

Résolution numéro 30-2014
Chargée du programme Mada

Attendu qu'il faut déterminer une personne responsable de la politique municipale des aînés, soit un chargé de projet, que cette personne va soutenir le comité dans la préparation et l'évolution de la politique, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de mandater Ginette Roger, directrice générale, comme chargée de projet et personne ressource pour la politique municipale des aînés.

Résolution numéro 31-2014
Appui au projet de Carrière de pierres dans la municipalité de St-Sylvestre

Attendu qu'un projet de carrière de pierre s'est manifesté sur le territoire de la municipalité Saint-Sylvestre; que l'approvisionnement en pierre de qualité qui répond aux normes du Ministère des Transport se fait dans des municipalités lointaines, que les coûts de transport serait réduit de façon considérable; que le projet de carrière de pierres aura pour effet de développer et diversifier les activités économiques de la municipalité Saint-Sylvestre; que ce projet serait une source non-négligeable de revenu via des redevances; il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre ne s'objecte pas au projet de carrière de pierre et appui la compagnie 9200-6659 Québec Inc., représenté par François Lafontaine, dans ces démarches auprès de la Commission de protection du territoire Agricoles du Québec.

Résolution numéro 32-2014
Appui financier à la Fabrique de la Paroisse St-Sylvestre

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de faire un don de \$ 500 à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sylvestre pour la location des salles lors de la fin de semaine des sucriers.

Résolution numéro 33-2014
Autorisation pour vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité Saint-Sylvestre, à faire les démarches nécessaires pour les dossiers de non-paiement de taxes, de transmettre à la MRC de Lotbinière les informations pertinentes concernant les propriétés touchées.

Résolution numéro 34-2014
Appui au chemin de St-Rémi

Attendu que nous avons eu l'occasion d'être informé que le Chemin de St-Rémi, un sentier pédestre de pèlerinage multiple qui se déploiera de la municipalité de Saint-Adrien en Estrie jusqu'à Cap-des Rosiers, en Gaspésie, qu'il empruntera les chemins et sentiers de notre municipalité; qu'une présentation a été faite par Louise Bourgeois et Stéphane Pinel le 11 février 2014 à Saint-Sylvestre, que cette présentation nous a permis de constater la teneur de ce projet porteur et mobilisateur qu'il suscite un grand intérêt de par sa nature unique et ces retombées que celui-ci engendra pour notre collectivité; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre confirme son appui à la mise en place de ce projet en co-création (promoteur-municipalité), que vous pouvez ajouter la municipalité de Saint-Sylvestre sur le tracé du chemin de St-Rémi.

Résolution numéro 35 -2014
Soumission pour le chlorure calcium liquide 35 %

Attendu que des soumissions ont été demandées pour le chlorure de calcium liquide à 35 % pour l'année 2014, que des propositions ont été déposées, que suite à l'étude de celles-ci, le choix s'est arrêté sur la compagnie Somavrac, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Somavrac au montant de \$ 0.289/litre, que ce prix comprend le produit, le transport et l'épandage.

Résolution numéro 36-2014
Acceptation de la soumission pour l'étude géotechnique et évaluation environnementale pour la réfection des égouts sur la rue Principale.

Attendu que pour la réfection des travaux d'égout sur la rue Principale en 2015, une étude géotechnique et une évaluation environnementale sont nécessaires; que des soumissions ont été demandées, qu'elles ont été validées et qu'elles sont conformes; il est proposé par Étienne Parent, et appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de la firme LEQ (Laboratoire d'Expertises de Québec) au montant de \$ 9 650 plus taxes, afin de procéder à l'étude géotechnique et évaluation environnementale pour les travaux d'égout sur la rue Principale.

Résolution numéro 37-2014
Appui à la CPTAQ pour Ferme Florimont Inc.

ATTENDU QUE Ferme Florimont Inc. désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa terre située dans la municipalité de Saint-Sylvestre, étant plus précisément le lot 4 212 487 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 26.49 hectares;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le morcellement recherché n'aura aucun impact négatif pour l'agriculture et la protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le morcellement recherché aura plutôt des effets positifs pour le développement agricole de ce secteur et les activités agricoles existantes;

ATTENDU QUE chacune des parties issues du morcellement recherché peut être considérée comme étant autonome, rentable et viable;

ATTENDU QUE chacune des parties issues de ce morcellement sera de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, au sens du 8^e paragraphe de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande ne modifiera pas le régime agraire du secteur mais s'inscrira plutôt dans un modèle d'exploitation et de tenure largement répandu dans ce milieu;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol du milieu;

ATTENDU QUE le morcellement recherché ne portera aucunement atteinte à l'homogénéité de ce milieu agricole;

ATTENDU QU'il n'y aura aucun changement dans les usages et activités ayant cours actuellement sur chacune des parcelles touchées;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande ne génèrera aucun effet d'entraînement pouvant avoir des conséquences négatives pour l'agriculture, compte tenu que le présent dossier comporte des éléments spécifiques et que pour se prévaloir d'une telle autorisation toute autre demande devrait comporter les mêmes spécificités;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande présentée par la Ferme Florimont Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa terre située sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, étant plus précisément le lot 4 212 756, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 26.49 hectares.

QUE la municipalité de Saint-Sylvestre confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Richard St-Laurent demande quelle est procédure pour les nouvelles entrées donnant accès au chemin municipal. Le propriétaire paie le ponceau et le gravier, la municipalité paie la pelle mécanique pour faire la pose. Il demande de planifier l'asphalte dans le rang Ste-Catherine. L'appellation du rang Ste-Catherine et route du radar semble causer problème au niveau des GPS pour se rendre au Domaine du Radar. Nous allons faire des vérifications.

Rapport des comités

Bibliothèque : Dernière réunion, un samedi, ne semble pas y avoir rien pour l'instant.

Loisirs : Suite au plan déposé concernant l'accès aux toilettes au salon des jeunes, nous allons demander des soumissions pour effectuer les travaux

Matières résiduelles : La soumission pour l'achat d'un nouveau camion est enclenchée. La régie fera l'achat de conteneurs pour en avoir quelques-uns en inventaire.

Centre Multifonctionnel : Pour le puits, le ministère de l'environnement nous a redemandé des informations supplémentaires pour commencer l'analyse du dossier. Ils ont 75 jours pour nous donner une réponse, donc on devrait être fixé au début mai maximum.

Inspecteur municipal : On suit le développement du dossier avec le ministère des transports concernant les demandes pour la diminution de la vitesse à l'entrée et dans le village.

M.R.C. : Daniel Patry, directeur général de la MRC, prendra sa retraite à l'été 2015.

Salle municipale : Rien pour le moment.

Pompiers : Une rencontre avec tous les pompiers a eu lieu le 25 février. Gilles Chabot a abordé le sujet de la rémunération concernant la formation, autant pour le recrutement que pour ceux

déjà en fonction. Les pompiers sont favorables pour une rémunération à un taux de \$ 10.50/heure pour les pompiers, et \$ 11.50/heure pour le chef et les officiers, pour la formation, frais de déplacement de \$ 0.43/ km et aucun repas fourni. Le directeur incendie sera clair lorsqu'il s'agit d'une formation ou d'une formation à l'intérieur des pratique. Pour les futurs pompiers, le bonus actuel serait aboli.

Salon des jeunes : Une moyenne de 10.3 jeunes/soir. Le 8 février, les jeunes sont allés glisser au Domaine du Radar. Ils ont adoré l'expérience.

Développement local : Éoliennes, le comité s'est réuni à 2 fois en février. Une rencontre d'information pour les citoyens aura lieu le 19 mars au centre multifonctionnel à 19 h 30. Tous les propriétaires seront invités.

Corporation DÉFI : Rien à mentionner.

Comité famille : MADA, le comité a tenu 2 rencontres en février, un questionnaire circulera dans divers comité et au niveau de la population pour avoir un meilleur profil.

Corporation Craig et Gosford : Rien pour l'instant.

Résolution numéro 38 -2014

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 4284 à 4334 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Résolution numéro 39-2014

Achat d'une tablette iPad

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité s'équipe d'une tablette électronique iPad qui sera utile à diverses tâches et pour certains dossiers.

Varia : Rien de particulier

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 30 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 7 avril 2014.

Maire

Secrétaire

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire